



**HAL**  
open science

**Aménagement urbain des parcs d'activités économiques :  
quelles pratiques écologiques pour une gestion durable ?  
Un essai de réponse à partir de l'analyse croisée des  
perceptions des usagers du Technopole du Madrillet  
(Rouen)**

Ettien Brou, Diana Magalagiu

► **To cite this version:**

Ettien Brou, Diana Magalagiu. Aménagement urbain des parcs d'activités économiques : quelles pratiques écologiques pour une gestion durable ? Un essai de réponse à partir de l'analyse croisée des perceptions des usagers du Technopole du Madrillet (Rouen). 2020. hal-02520501

**HAL Id: hal-02520501**

**<https://hal.science/hal-02520501>**

Preprint submitted on 26 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Aménagement urbain des parcs d'activités économiques : quelles pratiques écologiques pour une gestion durable ? Un essai de réponse à partir de l'analyse croisée des perceptions des usagers du Technopole du Madrillet (Rouen).**

*Par Ettien BROU*

*Chercheur associé, Université de Versailles saint Quentin en Yvelines*

*Enseignant – Chercheur, UFR-SEG, Laboratoire de Recherche en Économie et Gestion,  
Université Jean Lorougnon Guédé*

*Par MAGALAGIU Diana,*

*Enseignante-Chercheuse, Groupe Neoma Business School*

## **Résumé :**

Dans un contexte de transition écologique, la ville de Rouen s'est donnée pour objectif de bâtir une éco-métropole. Son plan de développement prévoit de reconverter les friches industrielles en zones d'activités avec une prise en compte de la durabilité dans les opérations d'aménagement. Des démarches de gestion durable sont initiées à l'instar du projet d'écologisation du Technopole du Madrillet. Nous proposons dans cet article une analyse des perceptions d'acteurs sur les thématiques d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce projet. L'évaluation par les acteurs de la pertinence de ces thématiques révèle que les actions en faveur de la préservation de l'environnement, quoique connues comme des démarches d'intérêt général, peuvent néanmoins conduire à des situations de conflits de localisation.

**Mots clés :** Zones d'activités économiques, écologisation, perception d'acteurs, Nimby, gestion durable.

## **Abstract:**

In a context of ecological transition, the municipality of Rouen has set the objective to build an ecological city. Its economic recovery plan provides for recycling brownfield sites into sustainable business parks. Several sustainable programs are being implemented like the Madrillet's management project which includes ecological practices of land management. But this project interests different stakeholders who have conflicting stakes. The purpose of this report is to assess the value of this sustainable program based on stakeholders' perception. Through the case of Madrillet's sustainable project, we note that environmental protection actions normally provided as measures of common interest, may nevertheless lead to complex location conflicts.

**Key words:** Business parks, greening program, stakeholders' perception, Nimby, sustainable management.

## **Introduction**

En 2013 la France a défini sa seconde feuille de route pour la transition écologique. Un des principaux axes de travail est l'amélioration de la gouvernance environnementale afin de répondre à l'enjeu majeur de concilier préservation de l'environnement et progrès économique.

S'appuyant sur cette préconisation, la ville de Rouen a adopté en février 2015, son projet métropolitain qui prévoit une gestion durable des zones d'activités économiques (ZAE). Certes les démarches de gestion durable des ZAE ont un contenu thématique standard (Schalchli, 2011), cependant leur mise en œuvre nécessite une appréhension des logiques d'acteurs notamment celles des riverains. En effet, ces parcs qui représentent de nouvelles proximités pour les populations (Gasnier, 2007), se présentent aussi comme des espaces animés d'intérêts multiples souvent opposés. Ce qui rend l'efficacité des instruments d'action en faveur de leur gestion, dépendant de l'acceptation sociale. Selon Brullot et Maillefert (2009), l'action politique trouve son sens notamment dans la perception qu'en ont les citoyens. Dans cet article, nous nous intéressons à la façon dont les leviers d'actions de la démarche d'aménagement du Technopole de Madrillet sont perçus par les acteurs.

La première partie de l'article présente les enjeux des démarches d'écologisation des ZAE notamment pour les collectivités territoriales. Dans la seconde partie, les résultats d'une étude sur la pertinence des thématiques d'actions au regard des parties prenantes au projet d'écologisation du Technopole de Madrillet sont discutés. L'étude soutient la présence d'une conscience citoyenne d'un environnement naturel préservé chez l'ensemble de ces parties prenantes, mais révèle que le déploiement de projets d'écologisation à proximité de leur territoire, peut entraîner de fait, l'émergence de contestations.

## **L'écologisation des ZAE ou la traduction de la durabilité dans les pratiques d'aménagement du territoire**

### *Les ZAE entre compétitivité, attractivité du territoire et bien-être social*

Alors qu'au début des années 1900, la ville française était symbolisée par une cité de production, les années d'après-guerre ont vu apparaître de nouveaux modèles d'implantation industrielle. Des zones périphériques des grandes villes, jadis surfaces agricoles, sont transformés en zones d'accueil pour des entreprises (Wickham, 1996). Le concept de ZAE prend alors un essor dans la grande majorité des grandes communes françaises. Aux ZAE, l'on attribue des enjeux majeurs, imputés à la fois aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux salariés et aux populations riveraines.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, le principal enjeu lié à l'aménagement des ZAE concerne leur contribution à l'attractivité des entreprises. Pour une collectivité à forte croissance comme Rouen Métropole, confrontée aux évolutions notamment démographiques, les élus doivent réfléchir sur les manières de capter de la valeur. L'attraction des entreprises sur leur territoire devient donc une nécessité. En effet, pour ces collectivités, la reprise économique passe notamment par la création d'entreprises. Dans ce contexte, l'aménagement des ZAE devient un levier de leur politique de développement car il est nécessaire de mettre des sites à la disposition des entrepreneurs pour l'implantation de leurs activités. Aujourd'hui, dans la plupart des villes, ce sont les zones périphériques qui deviennent des espaces d'accueil et d'hébergement des entreprises. En se positionnant comme les principaux interlocuteurs des

entreprises en ce qui concerne leur implantation, les collectivités entendent capter de la valeur à travers les taxes, les impôts mais surtout les emplois créés.

Notons aussi que la création des ZAE permet aux territoires de maîtriser des coûts tels que ceux liés aux travaux de construction d'infrastructures. En effet, l'étalement urbain génère des réseaux de voiries et de trottoirs supplémentaires pour la collectivité avec une incidence sur le coût d'investissement de l'aménagement et des transports. Dans ces circonstances, il devient impérieux d'imaginer des programmes qui prennent en compte les enjeux de maîtrise de ces investissements. Dans cette perspective, les ZAE deviennent des outils pourvoyeurs d'économies d'échelles.

Un autre avantage apporté par les ZAE aux collectivités réside dans leur contribution à l'harmonie territoriale. Jusqu'aux années 1970, la demande locative industrielle s'est largement déployée à l'intérieur du périmètre résidentiel, notamment par la disponibilité de logements collectifs, sociaux ou privés et par de nombreux projets de lotissement et de construction d'habitat (Gasnier, 2007). Dans les années 1980, le débordement des activités économiques dans les centres urbains devient problématique (Péron, 2004). Certains espaces urbains deviennent peu propices à la mixité entre bien-être et production avec des nuisances liées principalement aux odeurs et aux bruits qui rendent incompatibles cadre de vie et zone de production. Le défi était de maîtriser les déséquilibres de zonage et de contrôler l'éparpillement des commerces en évitant la concentration excessive des grandes surfaces dans les centres urbains ou les quartiers résidentiels (Gasnier, 2013). En France, la ville de Brest fait partie des premiers exemples d'agglomérations ayant prévu dans leurs schémas d'occupation des sols, des dispositions pour réguler l'implantation des entreprises. Gasnier (2007) rappelle la décision de la Communauté urbaine de Brest, d'inscrire en 1995 dans son document d'urbanisme, les préoccupations de type commercial. Les nouvelles implantations commerciales sont interdites dans les zones où la vocation principale du site et l'habitat pavillonnaire ou collectif, ne s'y prêtent pas.

Les collectivités territoriales s'inscrivent dans une logique d'équilibre et d'harmonie territoriale en faisant des zones d'activités, des bassins d'activités économiques mais aussi des outils de réduction des nuisances. La question du déséquilibre entre activités économiques et habitat résidentiel est résorbée grâce à ces outils d'aménagement.

Mais au-delà de ces enjeux territoriaux liés aux ZAE, ce sont les avantages qu'elles offrent aux entreprises qui méritent d'être soulignés. Le principal avantage réside dans la contribution à la compétitivité des entreprises non seulement à travers la réduction des contraintes logistiques et la création de synergies, mais aussi à travers la rationalisation de leurs investissements. En effet, la présence de plusieurs secteurs sur une ZAE peut être vue comme une opportunité de coopération. Par exemple, une industrie qui a besoin d'entreposer ses produits, n'aura pas besoin de déplacer son stock sur des sites éloignés lorsqu'elle partage le même site industriel qu'un entrepôt. Dans cette optique, elle peut faire l'économie des contraintes logistiques et être compétitive en réduisant ses coûts comme le cas des circuits courts en agriculture. En s'appuyant sur une démarche d'économie collective pour faire des économies individuelles, la firme peut réaliser ainsi des avantages financiers substantiels. Un autre exemple : la mutualisation des besoins qui permet de réduire les coûts supportés individuellement (coûts de gestion des espaces externes, harmonisation des clôtures, entretiens des parkings, investissements dans le mobilier urbain, services de sécurité etc.).

Les ZAE peuvent par ailleurs permettre aux entreprises de rationner leurs investissements en profitant des équipements existants. Selon Barruleau (2010), une des raisons qui motivent le choix des ZAE comme terrains d'implantation par les dirigeants d'entreprises, est la recherche de locaux et d'espaces déjà existants permettant de s'affranchir des démarches de recherche de

terrains et des potentiels conflits de voisinage. Dans de tels cas, ils peuvent faire l'économie des coûts d'aménagement. En effet, dans la plupart des ZAE, les coûts d'aménagement ne sont pas directement imputés aux entreprises qui s'y installent puisque le terrain est préalablement aménagé et les collectivités prennent en charge les travaux d'investissements publics en matière notamment d'accessibilité et d'électrification : transports collectifs, routes, voies ferrées, raccordement aux réseaux électriques, installation de chaudières etc. En outre, la disponibilité des espaces leur assure la possibilité de faire des travaux d'extensions ultérieures et d'aménager des parkings privés ou des espaces verts de manière plus globale en mettant en place des opérations collectives.

Ainsi, l'implantation en ZAE devient un choix optimal, non seulement pour les entreprises les plus lourdes générant de flux importants et peu intégrées dans des tissus urbanisés mais également pour des petites firmes très légères qui peuvent s'installer ou se relocaliser dans ces tissus.

Cependant, l'analyse des ZAE inclue tout aussi les avantages sociaux qu'elles offrent. Celui qui retient le plus d'attention est l'amélioration du cadre social de l'environnement dans lequel elles se situent. La création d'une ZAE est un véritable projet de territoire porté par les collectivités autant au profit du développement économique de la ville que du bien-être social des habitants. Social et économique étant deux dimensions intimement liées puisqu'il s'agit avant tout d'améliorer les conditions socioéconomiques des populations, c'est dire que la pérennité d'une ZAE dépend aussi de son offre sociale. Le cadre social ne se résume pas seulement à donner envie aux salariés de venir habiter dans les quartiers à proximité et faire bénéficier aux communes des retombés fiscaux, les ZAE améliorent également le cadre social en contribuant à réduire dans une certaine mesure, le taux de chômage des quartiers avoisinants. Ceci ne signifie pas forcément, même si c'est souvent le cas, que les entreprises recrutent les résidents des quartiers proches (agents d'entretien, gardiens, cuisiniers etc.). Mais étant donné que le lieu de résidence des salariés est généralement proche du lieu de travail, on peut affirmer que les ZAE sont des espaces particulièrement intégrés à la dynamique économique du quartier ou de la commune. Elles sont ainsi vues comme des lieux de création de richesse. C'est pourquoi, la création et la requalification des parcs ne peuvent ainsi faire l'économie d'une réflexion sur les bassins de main d'œuvre et l'accessibilité aux emplois pour les riverains (Barrilleau, 2010).

Aussi, le cadre de vie étant un facteur de confort et de bien-être, les employés de la zone venant y passer de longues journées, contribuent à l'amélioration de l'ambiance des ZAE. Par exemple, quand l'accessibilité et la mobilité sont facilitées, les commerces et les restaurants des quartiers proches profitent des usagers de la ZAE, avec une incidence sur l'économie locale et le chômage.

Cette analyse des principaux avantages liés aux ZAE justifie la multiplicité et la diversité des formes des zones et parcs d'activités dans les collectivités territoriales. Mais analyser les ZAE nécessite également de prendre en compte les défis que pose le succès de ces dispositifs de développement économique aux territoires. Comme ces défis sont multiples, dans un contexte de transition écologique, nous nous focalisons sur le défi d'écologisation des pratiques d'aménagement.

### *De l'aménagement durable des territoires à celui des ZAE : la place des démarches d'écologisation*

Face aux changements globaux dus notamment aux pressions sur les ressources environnementales et au défi du changement climatique, la France a proposé une révision de

l'action territoriale à la lumière des orientations de sa stratégie nationale de transition écologique. Comme proposé dans le document d'avant-projet de cette stratégie, les collectivités territoriales devraient prendre leur part dans cette initiative en tant qu'acteurs territoriaux légitimes. Ce champ d'actions étant désormais ouvert, de nouvelles mises en perspective notamment environnementales s'ouvrent et en particulier celles qui consistent à investir dans les ZAE pour qu'elles répondent, au moins en partie, aux aspirations des entrepreneurs en termes d'attractivité, des usagers en termes de qualité de travail et des riverains en termes de qualité de vie. Des actions parmi les plus récentes consistent à implémenter des démarches d'écologisation dans les pratiques d'aménagement et de requalification des ZAE.

La notion d'écologisation est assez récente (Deverre et de Sainte Marie, 2008) et encore plus récente lorsqu'elle sort du domaine des sciences de l'agriculture pour être déclinée aux politiques et pratiques d'aménagement. Mormont (2013) définit l'écologisation comme un ensemble de processus par lesquels l'environnement est intégré dans les politiques publiques, les organisations et les pratiques professionnelles. La notion d'écologisation se base sur l'hypothèse que seul un reconditionnement des activités de production pourra les rendre réellement durables au regard des contraintes écologiques et sociales (Mzoughi et Napoléone, 2013). Dans cette perspective, les pratiques d'aménagement durable du territoire sont des opérationnalisations de la notion d'écologisation.

Ce transfert de l'écologie à l'aménagement du territoire s'accompagne d'une interprétation qui met en valeur de nouvelles priorités avec la prise en compte croissante des services écosystémiques. Désormais, la dimension écologique s'intègre dans les schémas de trame verte, infrastructure verte et ceinture verte. Des projets de création de trames vertes et bleues se dessinent à tous les niveaux politiques pour préserver la biodiversité des jardins, bords de routes, berges, parcelles agricoles, ZAE et friches. On retrouve dans de nombreux pays du Nord comme du Sud cette démarche qui cherche à allier biodiversité et aménagement du territoire comme une étape nécessaire vers un développement durable (Serrano, 2013). A l'échelle nationale et internationale, ce sont des milliers d'initiatives de gestion durable avec un fort potentiel d'écologisation qui sont expérimentées<sup>1</sup> : projets de management environnemental, d'économie circulaire, d'écologie industrielle, d'énergie renouvelable, de plan de déplacement.

Dans le même temps, en tant qu'action publique, l'écologisation des pratiques d'aménagement du territoire se trouve confrontée à l'existence de problèmes dont la solution dépasse le cadre d'une seule organisation (Petrella et Richez-Battesti, 2009). Par exemple, en matière de développement économique, les politiques d'aide aux entreprises sont du ressort des départements tandis que les politiques d'aménagement et de gestion des ZAE sont du ressort des métropoles. Alors qu'entreprises et ZAE forment un continuum, la gestion des ZAE est du fait d'acteurs publics divers aux intérêts souvent peu convergents : services déconcentrés, collectivités locales, établissements publics d'aménagement, agences foncières, agences d'urbanisme, agences de développement, chambres consulaires. Les acteurs privés et de la société civile y sont également impliqués : sociétés immobilières, promoteurs-constructeurs, aménageurs-lotisseurs, bureaux de conseils en immobilier, propriétaires fonciers, société de gestion et syndic de copropriété, clubs ou associations locales, associations de riverains. De cette pluralité d'acteurs, il en résulte une diversité de rôles, de fonctions et d'enjeux. Par exemple pendant qu'il y a au sein de la collectivité, un responsable déchets, il peut y avoir au sein des entreprises des responsables environnement ; la gestion des déchets étant incluse dans la gestion de l'environnement, il se crée une situation d'imbrication de rôles à tel point qu'on

---

<sup>1</sup> Le guide méthodologique de gestion durable des zones d'activités a été élaboré par l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) d'Île-de-France en 2007.

ne sait vraiment qui fait quoi sur une ZAE. Aussi, ces acteurs n'ont pas forcément les mêmes horizons quant aux objectifs recherchés. Par exemple, quand les dirigeants de PME parlent de bilans annuels, les élus parlent de bilans quinquennaires ; ou bien lorsque les entrepreneurs cherchent à réduire la masse salariale pour faire des économies, l'Etat s'attend à une réduction du taux de chômage.

Cette imbrication de rôles, de fonctions et d'enjeux est loin d'être la seule source de complexité dans la gestion des ZAE. La complexité vient aussi du fait que les pratiques d'aménagement comme toute modalité de construction de l'action publique, reposent sur des individus qui, au lieu d'agir dans le contexte de l'institution dans laquelle ils s'inscrivent et qu'ils contribuent à façonner, peuvent agir selon leurs propres attentes (Beaurain et Brullot, 2011). Les conséquences en sont nombreuses : une mise à l'écart des acteurs sociaux et des actions d'aménagement inadaptées aux besoins locaux et donc non appropriées.

De nouvelles approches tentent de traiter cette complexité en cherchant à rompre avec cet accaparement de l'action publique par l'expertise technique. Dans cette perspective, une attention particulière est désormais attribuée aux acteurs notamment locaux (résidents et riverains) dans les pratiques d'aménagement des ZAE. Parmi les facteurs de l'émergence de cette nouvelle forme de gestion publique, nous citons la nécessaire prise en compte de la demande sociale. Weber (1995) définit la demande sociale comme l'ensemble des sollicitations explicitées de savoirs, d'expertises et de méthodologies scientifiques, formulées par tous types d'acteurs individuels ou collectifs rationnellement et méthodologiquement organisés ou auto-spontanés de la société.

Toutefois, l'existence même de la demande sociale c'est-à-dire des besoins, ne suffit pas. Il faut que ces besoins aient été exprimés et explicités au préalable. Se posent alors d'une part la question de savoir « quels » sont les besoins les plus pertinents, et d'autre part, celle de savoir « qui » exprime ces besoins. La première question traite de l'aspect substantiel d'une démarche d'aménagement du territoire c'est-à-dire tout ce qui est relatif au mix d'actions stratégiques (tableau 1) à mettre en œuvre dans un projet d'aménagement. Ces actions thématiques peuvent être interprétées comme des actions d'acquisition de moyens d'existence pour les sociétés et donc des biens et services privés ou collectifs, matériels ou non. Pour Camagni (2009), ces moyens d'existence comprenant l'ensemble des « biens » localisés d'un territoire, qu'il s'agisse de biens naturels, artificiels, humains, organisationnels, relationnels ou cognitifs représentent le « capital territorial » ; le terme « capital » étant utilisé ici dans une acception différente de l'acception économique. Mancebo (2007) répartit ce capital territorial en cinq grands groupes :

- le capital physique comprenant les biens physiques qui supportent les moyens d'existence (systèmes de transports, biens agricoles, immobiliers, approvisionnement en eau, énergie, etc.) ;

- le capital financier représentant les ressources financières (stocks, flux d'argent) ;

- le capital humain incluant les compétences qui permettent aux personnes d'obtenir leurs moyens d'existence ;

- le capital social concernant les relations sociales formelles et informelles à partir desquelles les personnes peuvent bénéficier d'avantages divers ;

- le capital naturel désignant généralement des biens que constituent les intrants de ressources naturelles et des services environnementaux à des fins de production économique (réserves renouvelables et non-renouvelables, espace où l'activité économique a lieu, écosystèmes).

Aucune de ces catégories ne peut théoriquement et universellement être priorisée par rapport aux autres. Toute priorisation de ces capitaux dépend de la demande sociale locale et de la

façon dont les acteurs les perçoivent par rapport à la satisfaction de leurs besoins. Comme le souligne l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) dans un de son rapport annuel de 2001, chaque région a son propre capital territorial et, par des investissements localement adaptés, ce capital territorial peut générer des profits spécifiques du fait d'un usage plus efficace des biens et des potentialités territoriales. Le développement territorial s'ajuste aux particularités du capital territorial et il est par essence contextuel. Ce qui nous renvoie à la seconde question relative à l'aspect procédural d'une démarche d'aménagement c'est-à-dire « qui » exprime les besoins en capital et comment les classer les uns par rapport aux autres dans un contexte donné.

Pour Ginelli et al. (2015), le capital territorial doit être vu comme un capital autochtone revendiqué sur les scènes de l'action publique par des acteurs habituellement délégitimés. Car l'ancrage local et l'ancienneté des usages ne suffisent pas à la constitution d'un capital. La composition d'un capital dépend aussi des enjeux et logiques des acteurs en présence qui parviennent à imposer leur représentation du capital territorial et, en conséquence, à l'intégrer dans les choix stratégiques de développement du territoire.

Depuis 2000, la concertation pour l'aménagement des ZAE est institutionnalisée à travers la loi SRU<sup>2</sup> relative aux zones d'aménagement concerté (ZAC). Cependant, les modalités de gestion de ces zones sont laissées aux collectivités. Encore aujourd'hui, il manque des cadres de concertation élargie aux acteurs locaux à savoir les résidents, les riverains et les usagers des ZAE. Selon Hautbois et Durand (2006), l'efficacité d'une politique est déterminée par la façon dont les bénéficiaires la perçoivent. Il convient d'identifier les perceptions qu'ont les acteurs des services potentiellement offerts dans le cadre des démarches d'écologisation des ZAE afin de faciliter l'appropriation sociale desdites démarches. Dans le cadre de la démarche d'écologisation du Technopole du Madrillet, l'étude de la perception des acteurs sur les composantes thématiques des différents capitaux, permet de déceler les différentiels de vue entre capitaux et d'identifier les besoins en fonction des types d'acteurs. Dans ce qui suit, nous revenons sur le déroulement de cette étude.

## Détails méthodologiques

### *Contexte et zone d'étude*

Dans son projet métropolitain, la ville de Rouen entend faire de ses ZAE, des atouts pour développer son attractivité. Selon son plan stratégique, le développement économique ne sera véritablement atteint qu'en mettant à disposition des entreprises, des sites attractifs pour l'implantation de nouvelles activités. Ainsi la Métropole veut placer les ZAE au cœur de sa stratégie d'accueil de nouvelles entreprises. Pour réaliser cette ambition, les friches industrielles doivent être reconverties en parcs modernes. Le premier d'une longue liste de ces projets de reconversion est celui de l'extension du Technopole du Madrillet.

Figure 1. Cartographie des ZAE de Rouen Métropole (Source : Rouen Métropole)

---

<sup>2</sup> La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) votée en 2000 définit les règles en termes de mixité sociale et d'urbanisme.



Créé en 1993 à l'initiative du Département de la Seine-Maritime (76), le Technopôle du Madrillet est un parc d'activités placé sous le régime juridique des ZAC. Situés sur le plateau Sud de la Métropole, le long de l'autoroute A13, à quelques kilomètres du centre-ville de Rouen, les 200 hectares du Technopole de Madrillet se répartissent sur le périmètre de la commune de Saint Etienne de Rouvray et sur celle de Petit-Couronne.

Figure 2 : Situation géographique du Technopole de Madrillet (Source : Rouen Normandie Métropole).



Le choix du Technopole comme zone d'étude se justifie par le fait qu'il s'agit d'une ZAC représentative des enjeux de mixité habitat-entreprise, d'urbanisation et d'aménagement durable pour la métropole rouennaise dans un contexte de transition écologique. Par ailleurs, étant donné que le Technopole est une ZAC, tout projet d'aménagement est conditionné par l'acceptation des acteurs notamment locaux. Comme l'affirment Buclet (2011) et Barles (2011), l'aménagement des ZAE met l'accent sur la prise en compte de la pluralité d'acteurs, d'espaces de déploiement et d'enjeux, qu'il s'agisse d'enjeux sociaux, industriels ou urbains.

#### *Enquêtes de perception auprès des acteurs*

L'étude financée par la Métropole de Rouen et réalisée entre juillet et septembre 2015 a porté sur l'analyse de la pertinence des thématiques d'actions à mettre en œuvre au regard des parties prenantes au projet d'écologisation du Technopole du Madrillet. Elle s'inscrit dans un programme de recherche postdoctorale porté par le groupe Neoma-Business School sur la constitution d'un référentiel d'indicateurs d'évaluation de la durabilité des programmes

d'aménagement et de gestion des ZAE rouennaises. Il s'agit d'un travail empirique approfondi qui met en relation plus d'une soixantaine d'entretiens avec les acteurs du territoire.

En premier lieu, il a fallu sélectionner les biens et services (thématiques d'actions). 18 entretiens semi-directifs ont été réalisés. Cette première série d'enquêtes visait à déterminer le niveau de connaissances de la notion « écologisation » par les acteurs et à identifier les représentations du Technopole qui contribuent à fonder l'opportunité d'une démarche d'écologisation au sein de ce parc. La méthodologie mobilisée s'inspire de celle de Girard *et al.* (2012) qui ont mené par le biais de la méthode de l'analyse de contenu des entretiens semi-directifs en France avec les participants à la Commission locale de l'eau (CLE). Plus précisément, les participants ont été interrogés sur leur perception de « l'éco-parc technologique du Madrillet » : que leur évoque la notion d'écologisation ? Comment conçoivent-ils cette ZAE ? Comment la caractérisent-ils du point de vue environnemental, économique, social et technique ?

L'analyse sémantique des discours des répondants nous donne une diversité d'éléments lexicaux. Certains de ces éléments lexicaux mis en lumière par les répondants pour qualifier une démarche d'écologisation sont consignés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Quelques éléments lexicaux évoqués par les acteurs pour qualifier la notion d'écologisation

<p>Cadre de travail agréable_ image de marque_ écosystèmes_ environnement_ écologique_ qualité de travail_ espace bio_ identité patrimoniale_ qualité de vie_ panneaux solaires_</p> <p>sentiment d'appartenance_ zone de qualité_ qualité de l'air_ cadre verdoyant_ question d'éthique_ être en avance sur son temps _ partage d'expériences_ devancer la réglementation_ entretien différencié_ écoentreprises_ sobriété_ attractive_ transport doux_ matière recyclable _gestion participative_ insécurité_ concertation_ économie d'espaces_ pelouses_ donner bonne image aux salariés_ charte environnementale_ écoconstruction_ paysage de forêt _ paysage agréable_ calme loin du bruit_ tourisme de masse_ beauté_ effet de mode_ oiseaux migrateurs - management_ - authenticité_ - gouvernance -_écotourisme_ cherté de la vie_ découverte_ inclusion sociale_ pique-nique _ loisirs_ récréatif_ symbolique_ grenouilles_ grand air_ visite touristique_ proximité_ promenade_ site sportif_ randonnée_ - services de nurserie_ moins animé_ - pistes cyclables_ - marres de rétention_ - nouilles_ - abeilles_ - restauration_ abeilles_ détente_ bois_ innovation_ écodéveloppement_ randonnée_ socialisation_ questions sécuritaires_ coopération_ cadre reposant_ bon cadre</p> <p>D'étude _ pratique du vélo_ zone piétonne_ envahissement - compétitives_ voitures électriques_ campus durable_ insectes nuisibles_ insécurité_ desserte ligne de métro_ arbres_ oiseaux_ espaces verts_ climat_ bon voisinage_ protection des sols_ protection contre les vents_ obscurité_ biodiversité_ moustiques_ écodéveloppement_ malaria_ dengue_ projets</p> <p>Solidaires_ durable_ espèces invasives_ coûts des loyers_ taxes _ accessibilité _ chômage_ habitats_ stages_ coordination_ emplois_ salariés...</p>
---

Ces éléments lexicaux ont été par la suite regroupés selon leur sens après une analyse sémantique. En mobilisant la littérature sur les expériences de gestion durable des ZAE<sup>3</sup> et en la recoupant avec la grille des biens et services proposée par Mancebo (2007), l'on a pu identifier 10 groupes sémantiques ou thématiques d'actions. Ces 10 thématiques d'actions sont par la suite validées par quatre services et organisations<sup>4</sup> choisis pour tenir compte de l'équilibre entre les principes de durabilité (économique, technique, sociale, environnementale).

<sup>3</sup> Une riche documentation sur les expériences de gestion durable au sein des ZAE est disponible sur le site Internet de l'association Orée ([www.oree.fr](http://www.oree.fr)).

<sup>4</sup> Le pôle Développement Economique en charge de la commercialisation des terrains, la structure Rouen Normandie Aménagement en charge de l'aménagement du Technopôle, l'Association des résidents du technopôle du Madrillet (Artemad) et l'association Maison des forêts de Saint Etienne de Rouvray.

Tableau 2 : Liste des thématiques d'action d'écologisation du Technopôle

Types de capitaux	Types de biens et services	Thématiques d'action	Exemples d'actions
Capital physique	Approvisionnement	Maitrise de l'énergie et de la mobilité	Combustibles renouvelables, moteurs électriques, éclairage solaire...
		Gestion des flux de matières, déchets et eau	Matières premières locales, recyclage, marres de rétention des eaux de pluie, bassin de décantation...
		Ecoconstruction	Matériaux en bois, mobilier recyclable, pistes cyclables ...
Capital social	Relationnel et socialisation	Mutualisation volontaire des services	Parkings collectifs, service d'autopartage, service groupé de livraison...
		Offre de services sociaux	Salles publiques de sport, nurseries collectives, cantines interentreprises...
		Sécurité des biens et des personnes	Bornes anti-incendie, service de gardiennage, systèmes anti-inondation...
		Gouvernance	Implication des acteurs locaux, information/formation, animation, coordination des projets...
Capital naturel	Régulation et support	Préservation des sols et de la biodiversité	Dispositifs anti-érosion, espaces verts, parkings à pelouse, bandes herbeuses, éclairage différencié, entretien d'espaces naturels...
		Offre d'infrastructures paysagères	Monuments, ronds-points, architecture ...
		Qualité de l'air	Dispositifs anti-rejets, filtres, ...

En second lieu, une enquête de perception est réalisée auprès des parties prenantes pour évaluer la pertinence de ces thématiques dans le cadre d'une démarche d'écologisation du Technopôle. La méthodologie mobilisée s'inspire de celle d'Aubin *et al.* (2014) qui ont réalisé des études de perception à partir d'enquêtes individuelles. A cet effet, un questionnaire présentant les 10 thématiques d'action d'écologisation classées de façon aléatoire est adressé aux acteurs. Dans une perspective de prise en compte de la diversité des attentes, nous avons souhaité aller au-delà du réseau traditionnel d'acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion du parc (entreprises et services techniques) pour prendre également en compte les acteurs sociaux. Ainsi, en plus des personnes ayant composé le premier échantillon, 43 autres ont répondu aux questionnaires. Le nouvel échantillon se compose de 7 riverains, 6 étudiants-résidents, 2 élus locaux, 3 chambres consulaires, 6 salariés, 4 agents de livraison et facteurs, 5 agents de

nettoyage et d'assainissement, 7 visiteurs, sportifs et autres usagers occasionnels du Technopôle, 4 services métropolitains, 5 associations et 2 groupements d'entrepreneurs. Chaque répondant devrait indiquer si la mise en œuvre d'une action (parmi celles qui lui sont proposées à travers le questionnaire) peut contribuer à une meilleure écologisation du Technopôle. La question était libellée en ces termes : « la thématique d'action X est –elle pertinente pour une démarche d'écologisation du Technopôle et jusqu'à quel point ? ». Le questionnaire donne par ailleurs la possibilité aux interviewés d'argumenter leur choix. Les répondants ont classé les thématiques en fonction de leur pertinence relative en attribuant une note de (+1) à (+5) à chaque thématique.

### *Résultats de l'étude et analyse croisée des perceptions*

Les tableaux 2, 3 et 4 présentent les niveaux de perceptions des pratiques d'écologisation par ces acteurs. La réponse « pas pertinent » renvoie à deux possibilités : soit l'action n'est pas perçue comme pertinente pour une démarche d'écologisation, soit l'action est sans objet dans le cadre d'une démarche d'écologisation.

Tableau 3 : Perceptions des actions de gestion des approvisionnements

	Echantillon (%)			Riverains et résidents		
	Energie et mobilité	Flux de matières	Eco construction	Energie et mobilité	Flux de matières	Eco construction
Action peu pertinente	11.8	13.2	43.7	6.3	7.6	64.5
Action pertinente	36.7	42.2	40.2	21.6	33.1	24.2
Action très pertinente	51.5	55.6	26.1	73.1	59.3	11.3
	100	100	100	100	100	100

L'évaluation des thématiques d'actions de gestion des approvisionnements témoigne d'un net intérêt pour les actions de maîtrise d'énergie et de mobilité ainsi que pour les actions de gestion des flux de matières, des déchets et de l'eau. Cet intérêt se manifeste aussi bien chez l'ensemble des parties prenantes que chez les acteurs locaux (riverains et résidents). Les répondants justifient cet intérêt par leur volonté de contribuer à l'action collective de lutte contre les changements globaux. Cet intérêt s'exprime dans presque tous les argumentaires recueillis comme celui du représentant d'Artemad<sup>5</sup> insistant sur le développement des liaisons douces : « (...) il est temps de développer des systèmes de partage de véhicules avec des services qui vont avec à savoir les systèmes numériques de réservation de véhicules, l'installation des stations d'attente et des bornes de rechargement pour voitures électriques (entretiens individuels, 2015).

Pour de nombreux acteurs, les actions de maîtrise d'énergie conditionnent la réussite des autres actions. En effet, il est difficile d'encourager les salariés à utiliser le vélo pour leurs déplacements dans le parc si les pistes cyclables sont insuffisantes. Aussi, il n'y aurait aucun intérêt à inciter les usagers à l'utilisation des transports en commun si la fréquence et les

<sup>5</sup> Association des (entreprises) résidents du Technopôle de Madrillet

horaires de desserte sont inadaptés. Pour les mêmes raisons, on ne peut promouvoir l'achat de véhicules électriques que s'il y a des bornes de rechargement dans le parc.

Tableau 4 : Perceptions des actions de coopération et de socialisation

	Echantillon (%)				Riverains et résidents			
	Mutualisation	Services sociaux	Sécurité	Gouvernance	Mutualisation	Services sociaux	Sécurité	Gouvernance
Action peu pertinente	17.8	13.7	20.2	24.2	19.1	7.5	25.5	20.6
Action pertinente	32.1	35.3	35.7	30.2	25.8	20.2	27.1	22.1
Action très pertinente	50.1	51.0	49.1	45.6	55.1	72.3	47.4	57.3
	100	100	100	100	100	100	100	100

Les données montrent que les pratiques de coopération (mutualisation et offre de services sociaux) sont dans l'ensemble bien perçues par les acteurs. Deux raisons essentielles expliquent le bon score attribué à cette thématique. La première tient de la présence des acteurs comme la CCI (Chambre de commerce et d'Industrie), la CMA (Chambre des Métiers et de l'Agriculture) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui interviennent dans l'offre de services aux entreprises. En effet, ces structures sont spécialisées dans la promotion de l'écologie industrielle territoriale qui, au-delà des approches technologiques, répond à une logique collective de mutualisation ou d'échanges (équipements, déchets, services...) entre entreprises. La seconde raison plutôt d'ordre économique, tient de l'existence des bénéfices potentiels que pourraient faire les entreprises du parc. En effet, les retours d'expériences<sup>6</sup> sur la gestion durable des ZAE nous montrent qu'une coopération interentreprises dans la réalisation de certains services, est une stratégie de management rentable du fait des économies d'échelles. Car, mutualiser c'est mettre en place des synergies et approches de gestion collective de services. Le Technopole abrite une trentaine d'entreprises dont plus de la moitié sont des start-ups. Ce sont donc des TPE et PME qui rencontrent naturellement certains obstacles à mettre en place des actions environnementales préventives. Par exemple, elles n'ont pas suffisamment d'impact sur l'environnement pour justifier le recrutement en interne d'un responsable environnement. Aussi, ces entreprises ne peuvent, pour différentes raisons, avoir des services performants à un coût viable si elles s'engagent individuellement dans la recherche de certains objectifs par exemple la performance environnementale dans leur système de production ou dans leur offre de services. De plus, certaines solutions techniques ne sont pas toujours adaptées pour de faibles quantités et ne favorisent pas le traitement en amont : enlèvement de bacs, recyclage de déchets, traitement de certains rejets liquides... Certaines solutions financières ne sont pas toujours rentables à petite échelle, comme par exemple déplacer un camion pour une mini poubelle de papiers ou quelques flacons de produits. Enfin, certains besoins sociaux exprimés par les salariés méritent d'avoir une réponse collective : construction d'une crèche, promotion de la restauration collective... En mettant en place une approche commune de gestion

<sup>6</sup> D'après l'association Orée.

de services, les entreprises du Technopole réaliseraient ensemble des économies significatives et trouveraient des solutions aux besoins dont les avantages individuels ne seraient pas suffisants.

Toutefois, cette perception globalement positive de la thématique « mutualisation », cacherait quelques réticences de la part de certains acteurs. Lors des entretiens individuels, les salariés ont justifié le faible score qu'ils ont attribué à cette thématique par la crainte de voir des postes supprimés : « *fusionner deux services revient forcément à en éliminer un, donc à supprimer un emploi* » (entretien individuels, 2015). Ces mêmes réticences se sont exprimées chez certains étudiants qui estiment que la mutualisation des services pourrait entraver la confidentialité des données des entreprises et favoriser le risque de piratage.

La thématique « gouvernance » et les facteurs favorisant l'offre de services sociaux sont bien perçus aussi bien par l'ensemble des acteurs que par les acteurs locaux. Selon les répondants, l'écologisation du Technopole passe d'abord par la socialisation des rapports entre les usagers du parc. Cela implique que la Métropole et les entreprises du parc offrent plus de services sociaux aux usagers du parc. Un des salariés interrogés affirme : « *il n'y a d'écologique que pour le social* » (entretiens individuels, 2015). Cette coopération pour une socialisation du parc se décline dans un certain nombre d'actions comme la création de services collectifs tels que nurseries, espaces-détentes, salles et terrains de sport collectif, autopartage.

Tableau 5 : Perceptions des services écosystémiques

	Echantillon (%)			Riverains et résidents		
	Sols et biodiversité	Paysage	Qualité de l'air	Sols et biodiversité	Paysage	Qualité de l'air
Action peu pertinente	20.8	30.2	23.1	53.3	26.6	39.5
Action pertinente	24.1	33.2	26.2	46.4	49.1	45.2
Action très pertinente	55.1	36.6	50.7	10.3	34.3	25.3
	100	100	100	100	100	100

Concernant les services écosystémiques, l'on observe un paradoxe au niveau des scores attribués à la thématique « sols et biodiversité ». En effet, tandis que cette thématique gagne un niveau de pertinence de plus de 55% chez l'ensemble des acteurs, elle obtient une note de pertinence d'à peine 10% chez les acteurs locaux. Ainsi, pendant que ces derniers la rejettent, la thématique est plébiscitée par les autres acteurs. Cette remarque devient d'autant plus pertinente lorsque l'on croise cette information avec les éléments lexicaux utilisés par les acteurs pour décrire la notion d'écologisation (voir tableau1). En effet, on remarque une proximité manifeste entre ces éléments lexicaux et le terme « biodiversité ». Une lecture rapide de cette enquête laisserait a priori penser que la thématique « sols et biodiversité » est bien perçue par les acteurs locaux. Or cet unanimité pour cette thématique d'intérêt général est plus complexe dans la réalité. Manifestement, il semble exister un dilemme de choix collectif entre l'intérêt général voulu par l'ensemble des acteurs et l'intérêt local porté par les riverains et résidents.

## Vers un basculement du syndrome NIMBY dans le champ de l'écologie urbaine ?

Les éléments apportés par cette étude peuvent être observés sous un angle essentiel : la mise en lumière d'une situation de paradoxe qui se traduit par la reconnaissance de la légitimité d'une démarche d'écologisation mais aussi le refus de sa localisation géographique au sein du Technopole. Car, si les acteurs et particulièrement les résidents et riverains ont des perceptions globalement positives de la notion d'écologisation, il n'en demeure pas moins que lorsqu'il s'agit d'implémenter ces actions sur le Technopole, surviennent des réticences. En effet, on note un rejet des actions de préservation des sols et de culture de la biodiversité. Cette objection ne s'étend généralement pas à l'ensemble des acteurs, mais seulement aux acteurs locaux : résidents et riverains. « Partout, mais pas ici ! » semble être leur réaction. Pour étayer leur position, des arguments sont puisés dans différents registres. Quelques éléments lexicaux comme « dengue », « malaria », « plantes invasives », « moustiques », « troubler la quiétude » présentés dans le tableau 1 témoignent du pragmatisme dont les riverains et résidents font preuve et sur lesquels, des études réalisées notamment en France, ont apporté des réponses claires, précises et souvent incontestables. Il n'en reste pas moins qu'un malaise plus profond se cache derrière ce flot de contestation. En effet, lorsque l'on croise les résultats des deux enquêtes, il se dégage de la part des acteurs locaux des représentations opposées. D'un côté ils ont une bonne perception de la notion d'écologisation qu'ils décrivent avec des termes lexicaux proches de la notion de capital naturel (tableau 2) ; de l'autre côté, ils perçoivent les thématiques liées au capital naturel comme moins pertinentes pour la démarche d'écologisation du Technopole (tableau 4). Autrement dit, ils perçoivent les services écosystémiques comme positifs pour les démarches d'aménagement des parcs de façon générale, mais les rejettent quand il s'agit de les développer au sein du Technopole. Craindraient-ils que l'abondance de services écosystémiques favorise l'écotourisme de masse qui bouleverserait leur tranquillité et donc leur cadre de vie ?

Ce constat n'est pas nouveau en soi (Jobert, 1998). Des projets de création de barrages hydroélectriques aux projets de construction d'éoliennes en passant par des projets d'aménagement d'autoroutes, des acteurs peuvent y voir, la vitalité d'une conscience citoyenne et du souci d'un environnement préservé (Rémy, 1995). Cependant, le déploiement de tels projets à proximité de leur territoire, soupçonnés à tort ou à raison de nuisances ou de risques, peut entraîner de fait, l'émergence de contestations. Cette attitude désignée sous l'acronyme NIMBY (Not in My Backyard) ou « pas dans ma cour », est l'expression de toute opposition à l'implantation d'un équipement collectif fondée sur des égoïsmes locaux, reposant sur la surévaluation des nuisances à venir et/ou la sous-évaluation des bénéfices collectifs attendus.

Les premières réactions d'opposition locale aux projets de territoire se sont révélées aux États-Unis vers la fin des années 1970 (Doury et Lefebure, 2006) pour se diversifier et s'intensifier à partir des années 1980 (Marchetti, 2004). En Europe, les manifestations d'opposition des riverains ont longtemps été circonscrites aux projets d'implantation d'équipements considérés comme très polluants ou très risqués (Lolive, 1997). Mais ces dernières années, on observe leur généralisation à divers types de projets publics comme privés. Les projets de parcs éoliens, de décharges, d'incinérateurs, de stations d'épuration et, plus récemment, les projets de prisons, de centres d'aide ou d'accueil destinés aux publics déshérités, de demandeurs d'asile, de toxicomanes n'échappent pas à ce syndrome.

Béhar et Simoulin (2014) sont ainsi parfaitement représentatifs de cette acception lorsqu'ils décrivent le théâtre de conflits d'intérêts soulevés par les riverains dans le cadre de certains projets de construction de parcs éoliens terrestres en France. En même temps que les citoyens évoquent leur sensibilité aux problématiques de changement climatique, l'installation des éoliennes, justifiée par la nécessité de satisfaire à l'intérêt général, est source de désagréments

pour les habitants qui en sont proches. Dans ce mouvement d'opinion, les avantages locaux priment avant tout sur l'intérêt global.

Notre étude a révélé que si une prise de conscience collective des changements globaux a introduit un nouveau rapport avec les démarches de préservation de l'environnement et que si l'opinion publique se dit de plus en plus préoccupée par les questions écologiques, les comportements, eux, changent plus difficilement. L'adoption d'une sympathie de principe pour l'intérêt général ne suffit pas à générer l'acceptation de services communs dont la dynamique profite, finalement, à l'ensemble de la communauté. Le facteur « proximité » est à grande partie décisif pour le passage à l'action. Car, à l'instar de la société, les préférences et les intérêts sont multiples, composites voire contradictoires. L'identification ou encore la détermination des objectifs, tout comme leur reconnaissance, participent d'un domaine de causes et d'effets multiscalaires : échelle temporelle, échelle culturelle et surtout échelle géographique. Il y a une variété de légitimités autant qu'il y a une multitude d'objectifs variables dans le temps et surtout dans l'espace. Concernant l'échelle spatiale, même si la finalité recherchée est globalement la même, le degré d'acceptabilité sociale différera selon qu'il s'agit d'un problème d'environnement local ou global. En conséquence, il serait inutile de chercher à savoir si les objectifs déterminés par exemple dans l'Essonne sont désirés dans les Yvelines. En somme, la légitimité d'une thématique d'action d'écologisation est conditionnée par de nombreux facteurs dont le plus important mais généralement inconsidérable est le facteur proximité.

## **Conclusion**

Cet article pose la question de la nécessité d'écologiser les ZAE. Il a débuté par une analyse des pratiques de gestion durable des ZAE tout en soulignant l'apport d'une démarche d'écologisation au sein de ces zones. Il est notamment apparu, que si l'écologisation des ZAE est bon en soi car peut constituer indéniablement un facteur d'attractivité du territoire et si elle s'avère être une réponse notable à la crise actuelle de la biodiversité, elle peut aussi être vécue comme une contrainte par des acteurs proches qui doivent faire face à des externalités négatives supposées ou réelles. Ceci est bien illustré par l'articulation paradoxale entre intérêt local et enjeu global de la biodiversité : les actions en faveur de la biodiversité sur le Technopole, a priori plébiscitées par l'ensemble des parties prenantes, sont refusées par les résidents et riverains. Dans cette perspective, l'étude a permis d'ouvrir un champ de recherche peu abordé qui est celui du syndrome NIMBY dans les projets de développement de services écosystémiques.

Par ailleurs, cette étude témoigne de l'intérêt d'étudier les perceptions des acteurs dans le cadre des projets de territoire pour anticiper l'éventualité d'une opposition populaire locale surtout lorsque ces projets sont susceptibles de comporter certaines nuisances ou modifications, réelles ou supposées, au cadre de vie. Contrairement à la majorité des études sur l'aménagement durable qui font intervenir essentiellement un public averti d'aménagistes, de cadres territoriaux et d'experts, l'originalité de cette étude se traduit par l'approche socio-construite qu'elle a mobilisée à travers la participation d'un échantillon incluant dans sa majorité, les acteurs sociaux à savoir les riverains et résidents du Technopole.

## Bibliographie

- Barles, S., 2011, « L'écologie territoriale : qu'est-ce que c'est ? », Ecotech et tool Conference, du 30 novembre au 2 décembre, Montpellier.
- Barrileau, A., 2010, Parcs et zones d'activités économiques : des défis à relever pour la métropole parisienne. Rapport d'activités pour la CCIP, Paris, 99 p.
- Beaurain, C., S. Brulot, 2011, « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial: une lecture par la proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 313 à 340. DOI : 10.3917/ru.112.0313
- Béhar, L., V. Simoulin, 2014, « Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local », *Politiques et management public* [En ligne], Vol 31/2 | mis en ligne le 22 décembre 2016, consulté le 28 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pmp/7000>
- Brulot, S., M. Maillefert, 2009, « Propositions méthodologiques pour l'analyse de la stratégie des acteurs et des modes de gouvernance de projets d'écologie industrielle sur des parcs d'activité », Journées de la proximité 14, 15 et 16 octobre 2009, Poitiers, 12 p.
- Buclet, N., 2011, *Écologie industrielle et territoriale : Stratégies locales pour un développement durable*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- Deverre, C., C. Sainte Marie, 2008, L'écologisation de la politique agricole européenne : verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ?, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 89, 4, 83-104.
- Gasnier, A., 2007, *Multiplxe et parcs de loisirs périurbains, de nouvelles centralités ?* Rennes, France. Presses universitaires de Rennes, pp.135-149, 2003.
- Gasnier, A., 2013, « La fonction commerciale dans les politiques de renouvellement des fronts d'eau urbains à Bordeaux et Saint-Nazaire : une résilience limitée ? ». *Les Annales de la recherche urbaine* n°108, pp. 82-95.
- Hautbois, C., C. Durand, 2006, « La perception des acteurs comme indicateur de performance de l'action publique : le cas de l'intervention publique locale en faveur des activités équestres en Basse-Normandie », *Movement & Sport Sciences*, vol. no 58, no. 2, pp. 105-115.
- Jobert, A., 1998, L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix* 11 (42), 67-92.
- Lolive, J., 1997, La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée. *Politix* 10 (39), 109-130. DOI : 10.3406/polix.1997.1687
- Marchetti N., 2004, "Face to Face Negotiation to Overcome the Nimby Syndrome: Theory and Experimental Design," Working Papers 2004s-53, CIRANO
- Mormont, M., 2013, « Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. vol. 21, no. 2, 2013, pp. 159-160.
- Mzoughi, N., C. Napoléone, 2013, « Introduction. L'écologisation, une voie pour reconditionner les modèles agricoles et dépasser leur simple évolution incrémentale », *Natures Sciences Sociétés*, vol. vol. 21, no. 2, pp. 161-165.
- Péron, R., 2004, *Les boîtes, les grandes surfaces dans la ville, Nantes : L'Atalante*, 222 p.
- Rémy, E., 1995, *Apprivoiser la technique. Débat public autour d'une ligne à haute tension*. *Politix* 31, 136-144. DOI : 10.3406/polix.1995.1922
- Schalchli, P. (coord), 2011, *Rapport COMETHE, Mémoire scientifique, Rapport pour l'ANR*, 175 p., <http://www.comethe.org>.
- Serrano, J., 2013, « Pas de zone industrielle à côté de chez nous ! » : acceptation sociale des activités en périphérie de l'agglomération de Tours ; p. 135-167 ; Presses universitaires de Rennes.
- Wickham, S., 1996, *Déconcentration industrielle et compétitivités territoriales* ; Centre de recherche en gestion : Centre de la moyenne entreprise, Caen.